



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2024

<u>Date de la convocation :</u> 26 mars 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le mardi deux avril à dix-neuf heures,
<u>Date d'affichage :</u> 26 mars 2024	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15	<u>Etaient présents :</u>
Présents : 13	Karine KAUFFMANN, Maire
Votants : 13	Bernard JUERY, Carla FICUCIELLO, Eric LAURENT, Apolline SCHRECK, Geneviève PINÇON, Angéline MOYET, Manuel LEON, Cécile CURIEL, Eric CHANTOT, Sylvain IGUNA, Philippe MARTINET et Laurence LELARGE, conseillers municipaux.
	<u>Etaient absents :</u>
	Patrick FOURNIER
	Cécile BITOUN
	<u>Secrétaire de Séance :</u> Carla FICUCIELLO

Délibération N° 2024-04

IV - SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS

Exposé de:

Cette année, une enveloppe d'un montant de 5 250 € est consacrée au tissu associatif. Elle permet de satisfaire les demandes des associations qui ont d'ores et déjà déposé un dossier.

Le détail des subventions est le suivant :

ASSOCIATIONS	Rappel Subventions 2023	Subventions demandées 2024	Subventions Proposées 2024
Anciens Combattants Villennes/Médan	150 €	0€	150 €
Foyer socio-éducatif du collège de Vernouillet	100 €	100 €	100 €
Bibliothèque des enfants malades de Poissy (CHI)	0 €	100 €	100 €
Villennes Bienvenue	300 €	300 €	300 €
A.F.I.P.E.	195 €	0 €	0 €
F.N.A.C.A.	150 €	0 €	0 €
ASTYANAX	500 €	500 €	500 €
VO 2 Rives de Seine	200 €	200 €	200 €

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Poissy Nord •
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 40 00 - Fax : 01 39 08 40 01
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/04/2024



O.M.A.L.	2 500 €	2 800 €	0 €
Médan d'Hier et d'Aujourd'hui	500 €	500 €	500 €
Crèche Pomme de Reinette	2 500 €	5 000 €	3 000 €
Tennis Club de Villennes	600 €	0 €	0 €
Eco-Gaïa	500 €	0 €	0 €
Restos du cœur	300 €	400 €	200 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	200 €	0 €	200 €
TOTAL	8 695 €	9 900 €	5 250 €

Délibération :

Le Conseil Municipal,

Considérant les demandes de subventions effectuées par les associations précitées,

Entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le tableau des subventions 2024 précitées pour un montant total de 5 250 €,

- DIT que les crédits seront inscrits à l'article 65748 du Budget Primitif 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 03/04/2024

Le Maire,
Karine KAUFFMANN



Rendu exécutoire par :

Dépôt en Sous-Préfecture le 03/04/2024

Et par publication le 04/04/2024

Mairie de Médan